



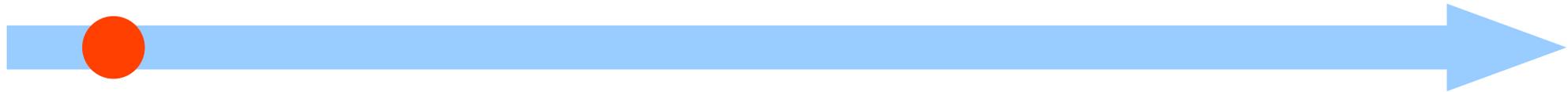
Réunion de présentation des appels à projets GIEE & 30 000

Réunion on visioconférence ou audioconférence
Le 19 mars 2024



Historique

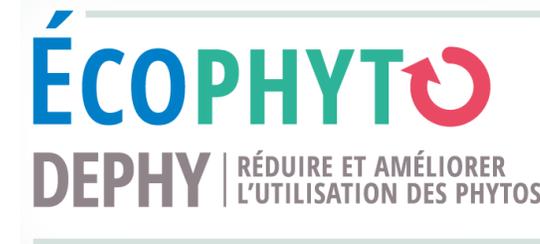
2011



DEPHY ferme



Les fermes DEPHY



- **10 à 12 agriculteurs volontaires** par groupe engagés dans la **réduction de phytos**.
- Chaque groupe est accompagné par un **ingénieur réseau** (*0.5 ETP financé par des crédits Ecophyto*)
- **Objectifs** :
- → **Créer des références locales** en assurant la triple performance économique, environnementale et sociale
- → Jouer un rôle de **démonstration, d'apprentissage et d'information** auprès des autres agriculteurs

>> **Réengagement en 2021
pour la période 2022-2026**



Pour en savoir plus, consultez la synthèse DEPHY Ferme 2023 :

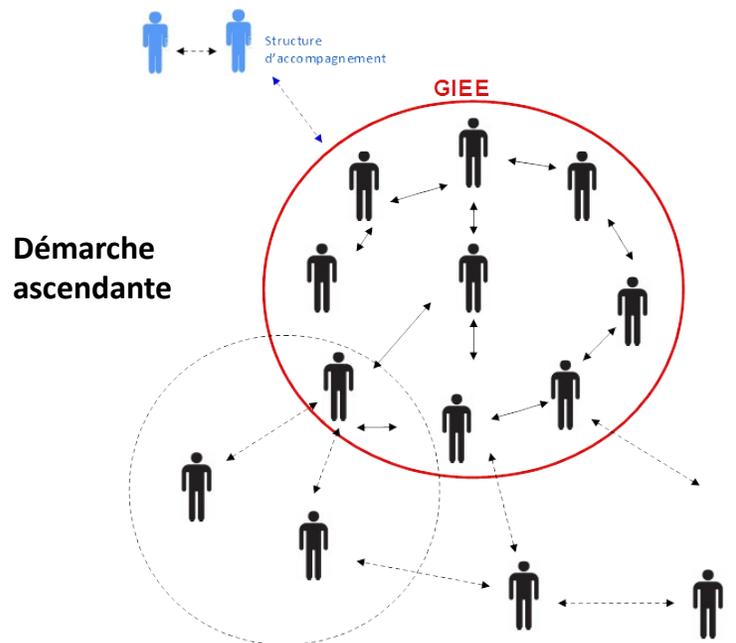
<https://ecophytopic.fr/pic/proteger/synthese-dephy-ferme-10-ans-de-resultats-du-reseau>

Historique

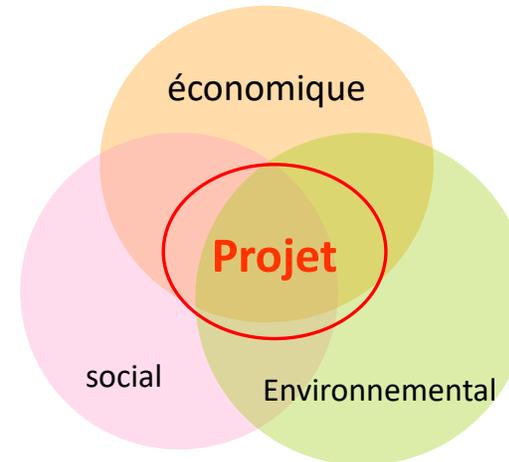


Les GIEE

- Instruction technique DGPAAT/SDBE/2014-830 du 25/11/2014
 - Les GIEE sont des **collectifs d'agriculteurs** associant, le cas échéant, d'autres **partenaires** qui s'engagent ensemble dans un projet pluriannuel de **modification ou de consolidation** de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs **économiques, environnementaux et sociaux**.



Collectifs d'agriculteurs et des partenaires



Modification ou consolidation



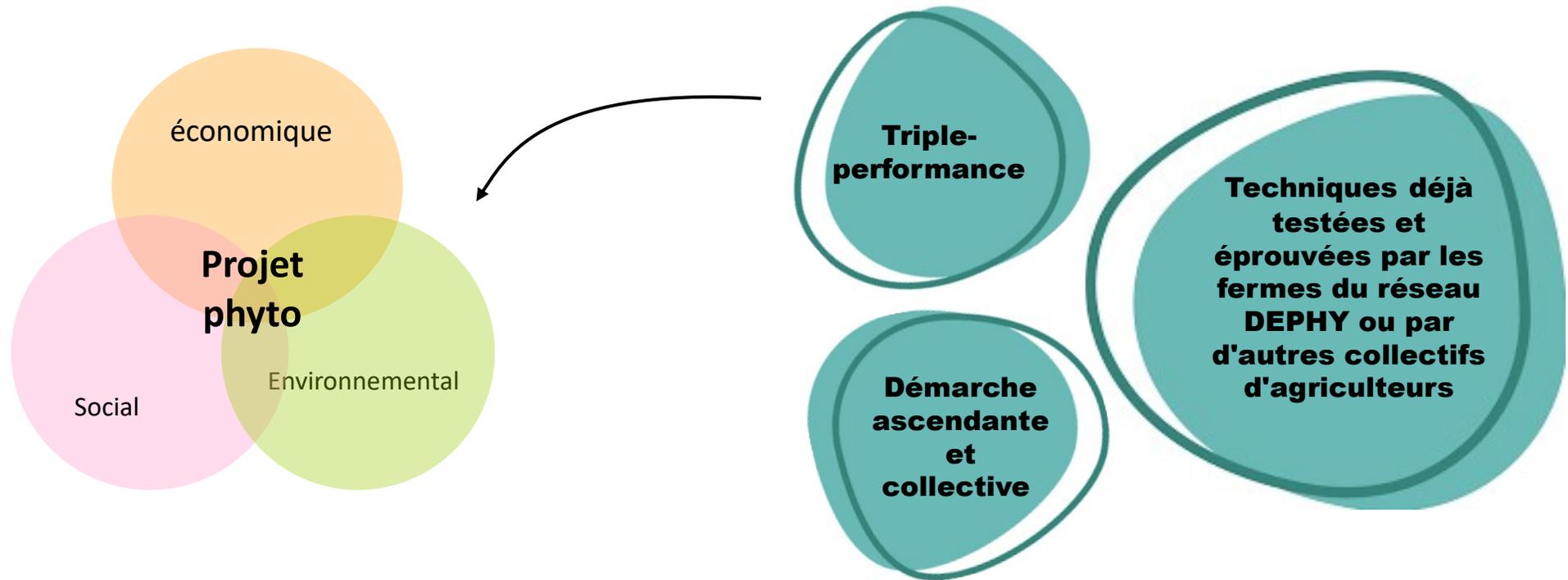
Cohérence des actions
Moyens mis en œuvre
Liens avec ce qui est déjà en place

Historique



Les groupes 30 000

- 3000 fermes DEPHY
- **Objectif** : multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition agroécologique pour réduire leur utilisation de phytos.



Quel dispositif pour mon collectif ?

Vous êtes un collectif d'agriculteurs engagé ou s'engageant dans l'**agro-écologie**

Votre projet porte sur



L'agro-écologie au sens large



La réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Vous pouvez candidater à l'appel à projets GIEE
Reconnaissance & animation

Vous pouvez candidater à l'appel à projets groupes 30 000

Vous souhaitez être reconnu GIEE
Candidatez au volet reconnaissance GIEE

Vous souhaitez bénéficier de financements pour votre GIEE (reconnu ou en cours de reconnaissance)
Candidatez au volet animation GIEE

Votre groupe est en cours de constitution
Candidatez au volet émergence (1 an de financement)

Votre groupe est constitué et est déjà avancé dans la réduction des produits phytopharmaceutiques
Candidatez au volet reconnaissance (3 ans de financements)



L'appel à projets groupe 30 000



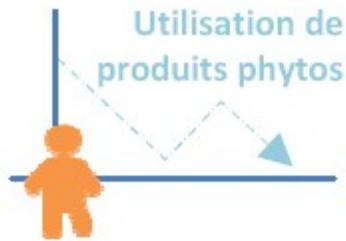
Objectifs

- Permettre **l'émergence de collectifs** souhaitant s'inscrire dans cette démarche de **réduction des produits phytosanitaires**
 - ▶ Volet 1 : Émergence
- **Reconnaître les collectifs déjà engagés** dans la **réduction des produits phytosanitaires**
 - ▶ Volet 2 : Reconnaissance

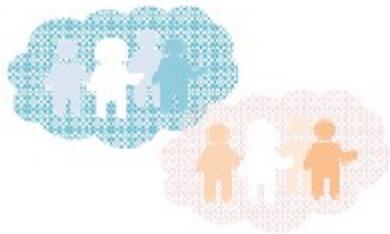
Quels avantages pour les membres du collectif ?



⇒ Bénéficier d'un **diagnostic individuel** des pratiques

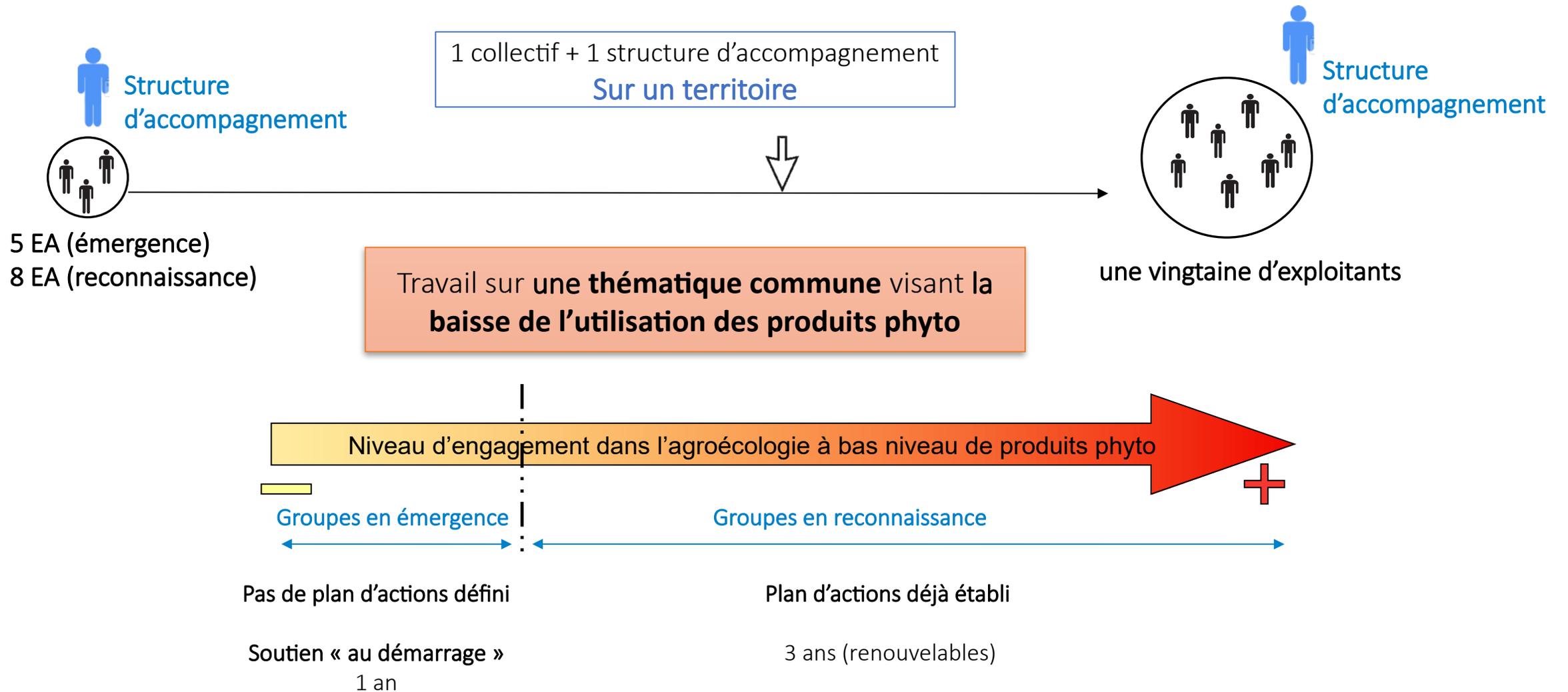


⇒ Bénéficier d'un **accompagnement** pour la mise en œuvre des nouvelles pratiques



⇒ Bénéficier d'**échanges d'expériences** entre agriculteurs

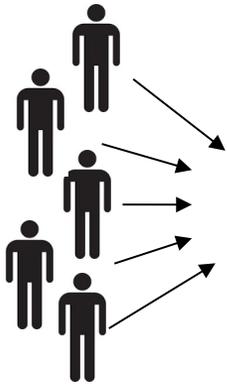
Qu'est ce qu'un groupe 30 000 ?



Quelles obligations ?

Volet reconnaissance vs **Volet émergence**
Durée 3 ans vs **Durée 1 an**

Agriculteurs
Groupe
30 000



- Diagnostic individuel agro-écologique : DAEG, IDEA...
- IFT par groupe de cultures et par exploitation.
- Définition d'un plan d'action individuel et collectif (diminution PP).

Reconnaissance : Lors du dépôt du dossier
Émergence : Au bout de l'année 1

Animateur



Remontées annuelles

Via un questionnaire en ligne

- Synthèse des indicateurs.
- Transfert des données individuelles anonymisées (IFT).
- Synthèse des actions menées.



DRAAF
&
CRA

Animation du groupe :

- réunions collectives au sein du groupe ;
- suivi et accompagnement du plan d'action ;
- Partage d'expériences au sein du groupe ;
- AESN : participation au COPIL annuel ;
- **rencontre d'un autre collectif (DEPHY, 30 000, GIEE) ;**
- **participation à 1 journée régionale de capitalisation.**

Capitalisation :

- communication autour des événements et actions du groupe (informer la DRAAF et la CRA au fil de l'eau) ;
- alimentation de bases de données (CRA) ;
- réalisation d'un bilan 4 pages en fin de reconnaissance ;

Indicateurs de suivi

- Nombre d'exploitants dans le groupe
- Pour chaque exploitation & pour la moyenne du groupe
 - Pour chaque groupe de culture
 - SAU (détail des surfaces)
 - IFT Herbicides
 - IFT hors herbicides
 - IFT Biocontrôle
 - Glyphosate
 - Autres indicateurs au choix des groupes
- Leviers mobilisés par le groupe & pour chaque exploitation
- Modalités d'échanges et de communication mises en œuvre

Données à remonter **via un questionnaire en ligne**
Tous les ans pour le volet
« reconnaissance »
À la fin des projets
« émergence »



Outils de calcul de l'IFT :
<https://alim.agriculture.gouv.fr/ift/>

- Trame du **bilan des actions post-reconnaissance** de 4 pages

Fiche bilan en Bourgogne-Franche-Comté
30 000 Vers des systèmes agroécologiques à bas niveau de produits phytopharmaceutiques

INTITULE DU PROJET EXEMPLE : GROUPE 30 000 AGRICULTURE DE PRECISION

OBJECTIFS ET PROJET COLLECTIF DU GROUPE

Résumer l'objectif de départ du groupe
 Police Corbel

Insérer ici une photo illustrant le travail du groupe ou une photo du groupe

Nombre d'exploitations :
 Structure portante :
 Animateur contact :
 Date de reconnaissance :
 Productions principales :
 Partenaires :

RESSOURCES
 Sites et pages du collectif

CONTEXTE DE CREATION DU GROUPE
 Expliquez ce qui a poussé les agriculteurs du groupe à se rassembler en collectif.

AXES DE TRAVAIL ET LEVIERS MIS EN OEUVRE
 Renseigner les axes travaillés. Vous pouvez vous appuyer sur les leviers renseignés dans l'enquête annuelle.
 Police Corbel

GOVERNEMENT
OFB
ÉCOPHYTO 30 000 PRODUCTEURS

Fiche bilan en Bourgogne-Franche-Comté
30 000 Vers des systèmes agroécologiques à bas niveau de produits phytopharmaceutiques

EVOLUTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES (IFT)

Expliquez le graphique, donner la tendance des IFT sur les 3 années de travail avec le groupe.

Expliquez les résultats obtenus, par exemple, le contexte ayant freiné l'objectif de baisse d'IFT souhaité ou tout autre explication utile à la bonne compréhension du graphique.

Vous pouvez utiliser et incorporer les pictogramme afin d'illustrer les événements marquants.

Police Corbel

EXEMPLE DE GRAPHIQUE A REMPLACER
 Il est possible d'utiliser celui généré dans l'enquête annuelle

AUTRE INDICATEUR QUE VOUS TROUVEZ PERTINENT

Ne pas hésiter à s'aider de la diapositive 6 pour plus d'idées.

Commentaires
 Commentez les éléments/résultats obtenus grâce à cet indicateur. Ne pas hésiter à ajouter un graphique ou une illustration

GOVERNEMENT
OFB
ÉCOPHYTO 30 000 PRODUCTEURS

Fiche bilan en Bourgogne-Franche-Comté
30 000 Vers des systèmes agroécologiques à bas niveau de produits phytopharmaceutiques

AUTRE INDICATEUR QUE VOUS TROUVEZ PERTINENT

Ne pas hésiter à s'aider de la diapositive 6 pour plus d'idées.
 Possibilité d'utiliser les logos : environnementaux, économiques et sociaux

Commentaires
 Commentez les éléments/résultats obtenus grâce à cet indicateur. Ne pas hésiter à ajouter un graphique ou une illustration

DU COTE DES AGRICULTEURS AUTO-EVALUATION DU GROUPE

Niveau de satisfaction du groupe	Commentaires
Objectif 1 : ex : rentabilité face aux leviers déployés	
Objectif 2 : ex : maîtrise de nouvelles techniques de production	
Objectif 3 : ex : rencontre et échanges avec des groupes ayant les mêmes problématiques	
Objectif 4 : ex : constat d'impasses infranchissables	

AVANTAGES DU TRAVAIL EN GROUPE
 Cliquez ici pour ajouter du texte

POINTS DE VIGILANCE
 Cliquez ici pour ajouter du texte :
 Ex : difficulté à mettre en place des leviers
 Ex : temps de formation manquant

GOVERNEMENT
OFB
ÉCOPHYTO 30 000 PRODUCTEURS

Fiche bilan en Bourgogne-Franche-Comté
30 000 Vers des systèmes agroécologiques à bas niveau de produits phytopharmaceutiques

TEMOIGNAGES D'UN AGRICULTEUR DU GROUPE

Nom, Prénom

En quoi le groupe et l'accompagnement 30 000 vous ont-ils permis de progresser?

PRINCIPALES REUSSITES
 Cliquez ici pour ajouter du texte

PRINCIPAUX FREINS
 Cliquez ici pour ajouter du texte

TEMOIGNAGES ET PERSPECTIVES DE L'ANIMATEUR DU GROUPE

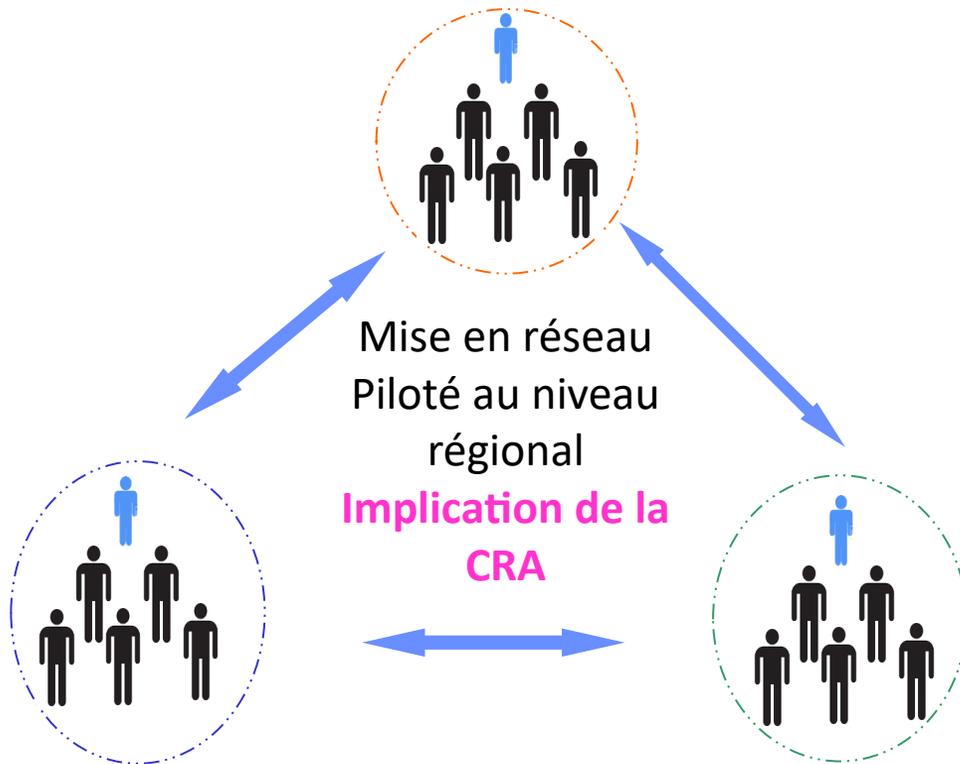
Nom, Prénom

Avis de l'animateur sur la mise en place de la pratique par ses agris et la faisabilité à l'échelle de son groupe, rôle de l'accompagnement et du travail en groupe pour la mise en place de cette pratique. Décrire ce qui pourrait être fait pour aller plus loin dans la démarche ou comment le groupe a d'ores et déjà prévu de continuer dans la démarche au terme des 3 ans.

MES CONSEILS
 Cliquez ici pour ajouter du texte

GOVERNEMENT
OFB
ÉCOPHYTO 30 000 PRODUCTEURS

Accompagner... Mais aussi CAPITALISER!

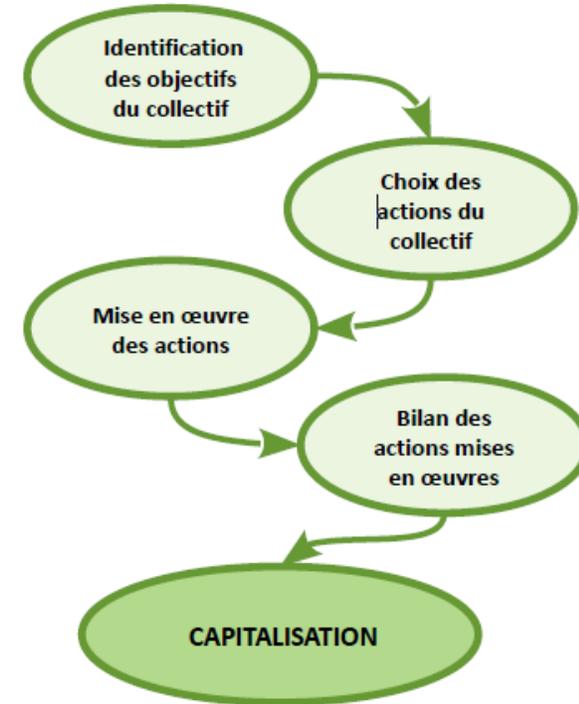


Capitaliser, c'est:

« Transformer le savoir en connaissance partageable. »

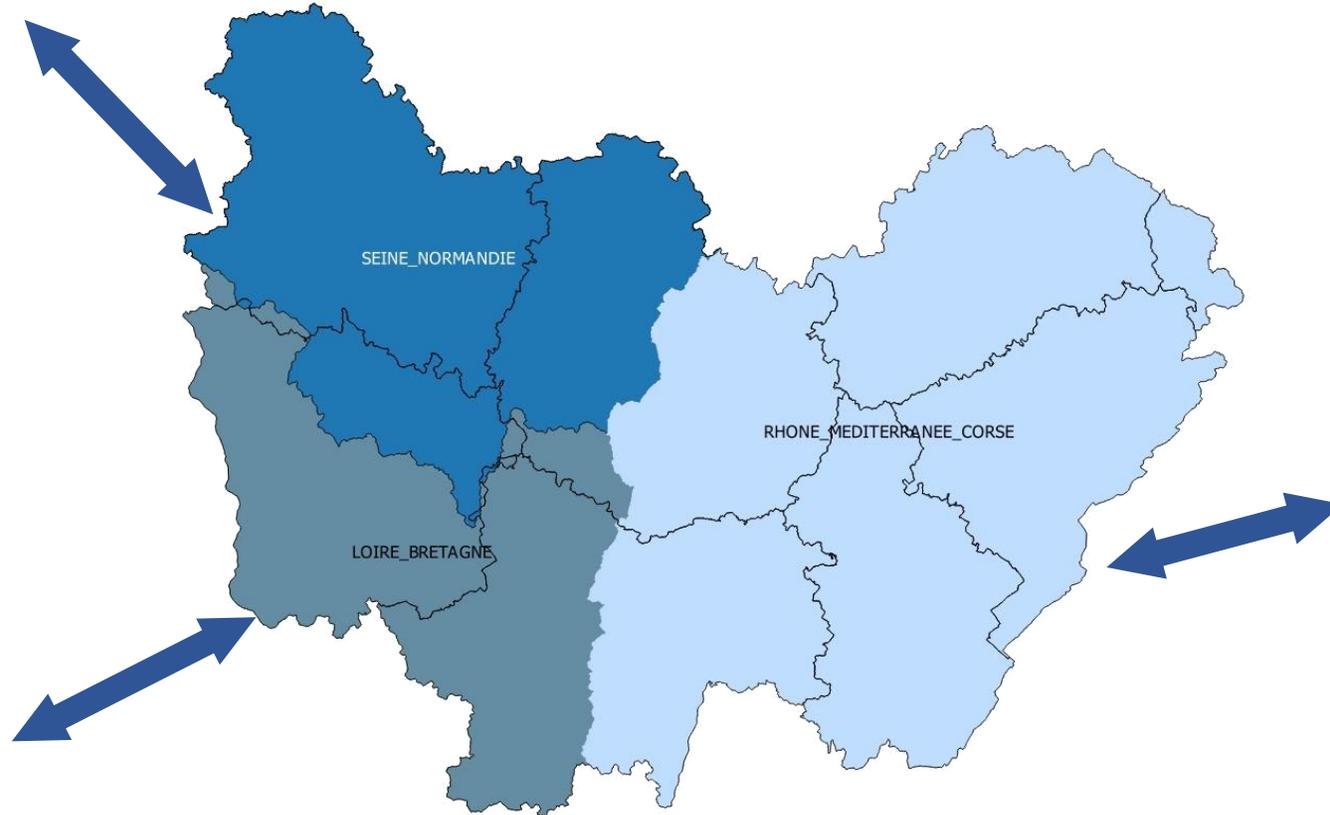
Pierre de ZUTTER, 1994

« Le fait de contextualiser, de formaliser et de rendre accessibles des informations relatives aux résultats et aux expériences des collectifs d'agriculteurs. » *Instruction technique 15/01/2019*



Modalités d'aide en région

167 000 €
70%

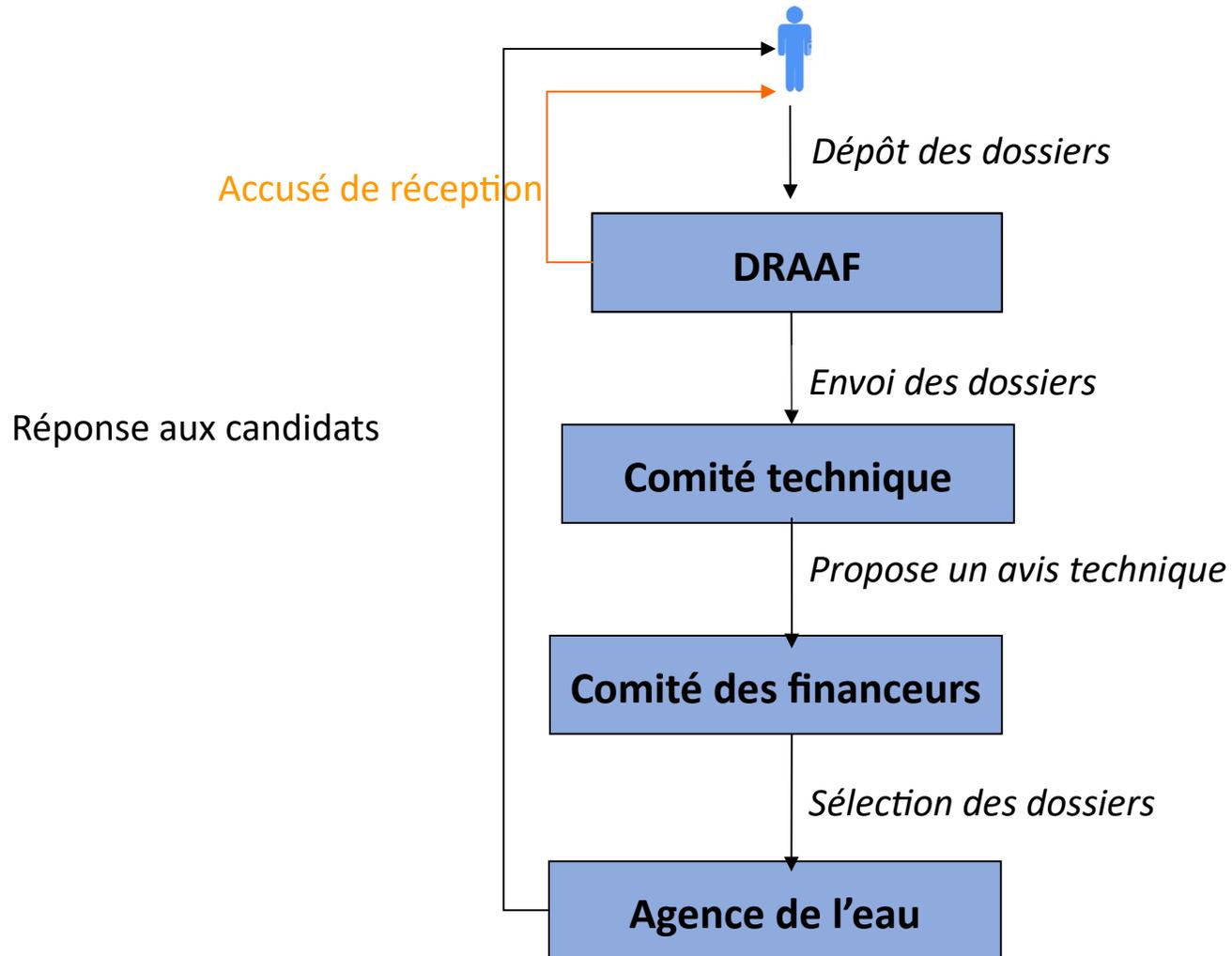


90 000 €
70%

GIEE

	Rhône Méditerranée Corse	Seine Normandie	Loire Bretagne
Enveloppe animation 2024	90 000 €	167 000 €	
Taux de financement	70 %	70 %	
Coût plancher du projet	10 000 €	10 000 €	
Plafond émergence	Pas de plafond de dossier	10 000 € + voir conditions*	Pas de financement en 2024.
Plafond reconnaissance	<p>Pas de plafond le dossier</p> <p>Conditions*</p> <p>Le coût journalier de la rémunération est plafonné à 550 € par jour</p> <p>(coûts plafonnées = coût journalier de la rémunération après application du coefficient de 1,3 et coûts des prestations)</p>	<p>1 500 € / agri / an</p> <p>- Si non, analyse au cas par cas</p> <p>* Salaire chargé et frais de fonctionnement basés sur les dépenses réelles (salaire chargé et frais de fonctionnement)</p> <p>* Si le coût journée est supérieur au prix de référence il faut en justifier par la fourniture de justificatif (fiche de paie du mois de décembre, voire CV de l'animateur)</p> <p>* Prix de référence : 257€ TTC/j</p> <p>* Prix plafond : 416€ TTC/j</p>	<p>Dépôt d'un dossier reconnaissance et animation GIEE</p> <p>Les mêmes exigences que les dossiers 30 000 s'appliqueront : suivi des IFT, objectif de baisse, ...</p> <p>Taux de financement : 80 %</p> <p>Plancher : 5 000 €</p> <p>Plafond 50 000 €</p>
Date de début d'éligibilité des actions	Accusé réception DRAAF de dossier complet (avec copie à l'agence de l'eau)	Comité des financeurs	
Petit matériel maximum 10% des dépenses totales et est plafonné à 3000 €	Eligible	Non éligible	
Autres	Dossier de demande d'aide à déposer sur le portail des aides de l'agence de l'eau : https://aides.eaurmc.fr	Formulaire de demande à compléter en plus du dossier de candidature + dépôt à l'issue du retour du comité des financeurs sur la plateforme « démarches simplifiées » via le lien https://www.eau-seine-normandie.fr/Demarches-simplifiees	Voir rubrique GIEE pour les modalités de dépôt des dossiers.

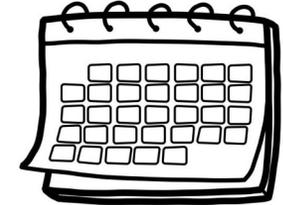
Processus de sélection



* Toute modification du projet doit être notifiée à l'agence de l'eau concernée ainsi qu'à la DRAAF

* Tenue d'une liste des Exploitants par la DRAAF pour les demandes d'aides

Dates de dépôt des dossiers 30 000



- **Pour déposer un dossier :**

- Jusqu'au **24 mai 2024**
- Envoyer le dossier :
- Obligatoirement par mail :

collectifs.agroecologie.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

- Facultatif : par courrier à la DRAAF

- **Vous avez des questions ?**

- La DRAAF :

collectifs.agroecologie.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

- La Chambre Régionale d'Agriculture :

pauline.murgue@bfc.chambagri.fr





TÉMOIGNAGE DE PRODUCTEUR



JEAN-VALÉRY DUBOZ

HORTICULTEUR À BESANÇON

<https://www.youtube.com/watch?v=uMqZGPSvQz0>



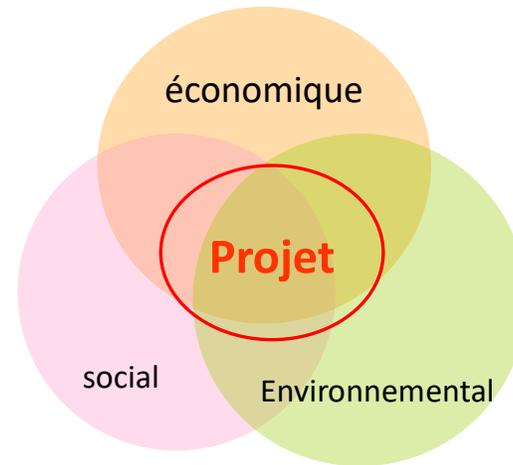
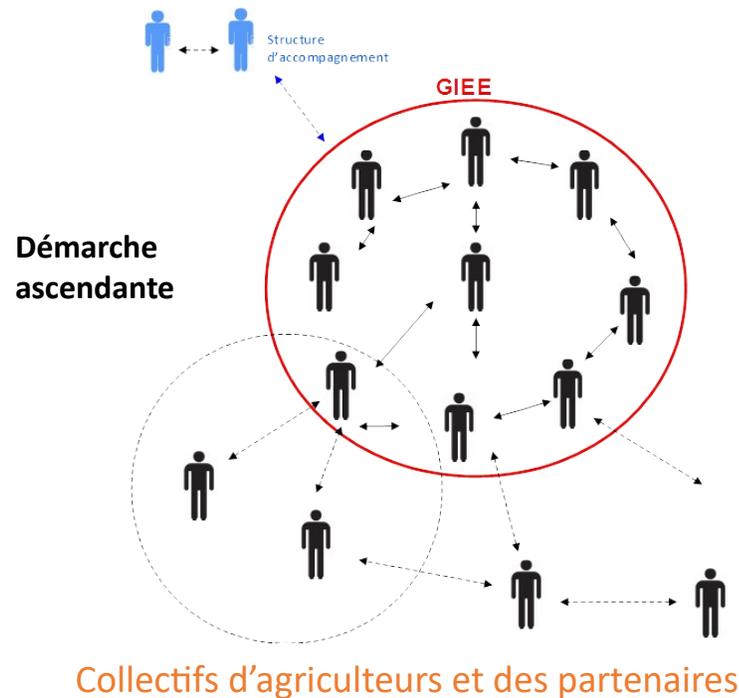
Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité



L'appel à projets GIEE



Qu'est ce qu'un collectif GIEE ?



Modification ou consolidation

↓

Cohérence des actions
Moyens mis en œuvre
Liens avec ce qui est déjà en place

- 8 exploitants* minimum dans le groupe
- Pas de taille maximale mais une taille qui doit permettre une animation du groupe
- Lien au territoire

* Les autres cas seront analysés au cas par cas

Deux volets

Reconnaissance



Animation

Pour les groupes non « labellisés »
GIEE

Pour les groupes :

- En cours de reconnaissance
- Les groupes déjà reconnus au cours des précédents AAP
- **Les groupes en émergence**

Volet reconnaissance

- Contenu du dossier de candidature
 - Descriptif du territoire et de ses enjeux
 - Présentation du collectif
 - Descriptions des actions du groupes (volets économiques, sociaux, environnementaux). Présenter :
 - La situation initiale
 - Les objectifs finaux
 - Les indicateurs de suivis

Finalité(s)	Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
Améliorer l'autonomie des exploitations	Atteindre une autonomie alimentaire d'au moins 90%	<ul style="list-style-type: none"> • Allonger les rotations • Introduire des légumineuses fourragères • Etc... 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cultures différentes - Quantité de légumineuses pour l'alimentation animale 	<u>Autonomie départ</u> 50% <u>Valeur d'objectif :</u> Autonomie 90%

Volet reconnaissance

- Annexes au dossier
 - Un diagnostic individuel de durabilité (diagagroéco, IDEA, RAD, crée par le groupe,...)
 - L'engagement de chaque exploitation dans le GIEE
 - L'engagement des partenaires non membres à s'impliquer dans le projet.
 - L'engagement de la personne morale à transmettre à un organisme de développement agricole les données à capitaliser.
 - L'engagement de l'organisme de développement agricole destinataire des données à capitaliser de participer et d'alimenter le processus de capitalisation des résultats des GIEE coordonné par les chambres régionales d'agriculture et l'APCA (au plan national) (*cf. capitalisation diapo 22*)
 - Et si un autre collectif existe sur le même sujet ?

Volet reconnaissance

• Modalités de réception et d'évaluation des candidatures

- Réception (mail) : **24 mai 2024**
 - srea.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
 - Audition des candidats (en physique) par un comité d'évaluation:
 - **juin**
 - Échanges sur les dossiers
 - Donner des indications : partenariats, autres collectifs, ...
 - Comité d'évaluation : DRAAF, DDT, INRAE, AgroSup, Conseil Régional, CRA, VIVEA ...
 - Validation des dossiers de candidature en COREAMR (+ avis présidente de région) – juin/juillet
 - Signature de l'arrêté préfectoral – juillet/septembre
-
- **Tous les 3 ans** : fournir un bilan des actions (questionnaire en ligne)

Appel à projets animation – Emergence 1 an

- Objectif : **aboutir à un dossier reconnaissance**
- Durée : 1 an
- Montant : entre 1 000 € et 10 000 €

Porteur : structure animatrice reconnue

Conditions

- 5 exploitations minimum
- Avoir une première ébauche de projet
- Nouveau projet sur le territoire (thématique & exploitations)

Obligations

- Participation à la journée régionale de coordination de la capitalisation
- Rencontrer un autre collectif

Actions éligibles

- Elaboration du dossier reconnaissance & plan d'action :
 - Projet collectif
 - Objectifs et indicateurs de résultats
 - Triple performance : projet ambitieux & non existant sur le territoire
 - Diagnostics agro-écologiques
- Recherche des résultats dans l'existant (autres groupes, R&D, ...)
- Animation du collectif : constitution, structuration et fonctionnement du groupe
- Formation des exploitants
- Petit matériel lié à la mise en œuvre (10% max)

Dépôt 24 mai 2024

Appel à projets animation – Reconnaissance 3 ans

- **Candidats**

- GIEE anciennement reconnus
- GIEE déposant un dossier en mai 2024 (sous réserve de validation du dossier de candidature)

- **Qui peut déposer un dossier ?**

- La structure porteuse du GIEE
- La structure d'accompagnement du GIEE telle qu'identifiée dans le dossier de candidature

Appel à projets animation – Reconnaissance 3 ans

- **Les dépenses d'animation, d'ingénierie, de conseil et d'expertise**
 - Pilotage et accompagnement de l'action collective
 - Formation professionnelle et acquisition de compétences des exploitants agricoles
 - Appui collectif à la mise en œuvre des actions des projets ;
 - Enregistrement et suivi des résultats et expériences des GIEE reconnus.
 - Communication, transfert et diffusion des résultats et expériences acquis dans le cadre des GIEE reconnus
- **Les charges directement liées à la mise en œuvre du projet.**
 - petits investissements à usage collectif et des dépenses diverses
 - Analyses agronomiques, frais d'édition, frais d'impression, organisation logistique, fournitures... directement liés à la mise en œuvre du projet.
 - Le total de ces charges **ne doit pas dépasser 10% des dépenses totales.**

Appel à projets animation – Reconnaissance 3 ans

- **Ne sont pas éligibles :**

- Les charges indirectes : charges de structure, ...
- Les frais d'hébergement, de restauration, de réception autres que ceux liés à l'intervention d'experts, ne sont pas éligibles
- les actions de conseil individuel qui ne sont pas programmées dans le cadre précis de l'action collective ;
- Les dépenses d'investissement matériel individuel.

- **Eléments obligatoires**

- **1 journée par an** pour participer à une réunion régionale organisée par la Chambre Régionale d'Agriculture sur la coordination de la capitalisation.
- **1 à 2 jours par an** consacrés à de la capitalisation (supports de diffusions, ...).
- **1 rencontre avec un autre collectif** engagé dans l'agro-écologie : autre groupe 30 000 en reconnaissance, groupe GIEE ou groupe DEPHY.

Appel à projets animation – Reconnaissance 3 ans

- **Financements**

- **80%**
- Jusque **50 000 €** d'aide maximum (en moyenne, 20 000 € de déposé)
- Critères de sélection mis en place si dépassement de l'enveloppe régionale
- Durée des actions : **3 ans**
- Date d'éligibilité :
 - Date de dépôt du dossier
 - ou date de signature de l'arrêté de reconnaissance pour les nouveaux GIEE

- **Priorités de 1^{er} ordre**

- Réponse aux problématiques des zones intermédiaires
- Projet concernant l'élevage et apportant une réponse structurelle aux facteurs à l'origine de la crise affectant les filières d'élevage.
- Améliorer la résilience des exploitations agricoles face aux changements globaux et aux aléas biotiques, climatiques et économiques
- Projet de filières d'élevage visant à améliorer l'autonomie des exploitations (alimentaire, fourragère, protéique... ou autres intrants)
- Ancrage territorial du projet et lien à l'Aval.

Volet animation

- Modalités de réception et d'évaluation des candidatures
 - Réception (mail) : 7 juin 2024
 - srea.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
 - Analyse des dossiers de candidatures par le comité technique
 - Réalisation des conventions (septembre – décembre)



Témoignage d'agriculteurs



<https://www.youtube.com/watch?v=eBtXBtRLHfs>

Merci !